

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 1 de 14
Langue: fr-FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

5146750 = CMS-R-FLUID-TR

5146751 = CMS-R-SET-TR

5146752 = CMS-R-FLUID-TR-C2

UFI: 720K-VFPJ-79KM-52VS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Encre d'impression.
Diluant.
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Phoenix Contact GmbH & Co. KG
Rue/B.P.: Flachsmarktstr. 8
Place, Lieu: 32825 Blomberg
Allemagne
WWW: phoenixcontact.com
E-mail: info@phoenixcontact.de
Téléphone: +49 (0) 5235 3-00
Télécopie: +49 (0) 5235 341200

Service responsable de l'information:
E-mail: info@phoenixcontact.de
Téléphone: +49 (0) 5235 3-00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA numéro, Centre AntiPoison et de Toxicovigilance
Téléphone: +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
(EUH066) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 2 de 14
Langue: fr-FR

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Acétone.

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 3 de 14
Langue: fr-FR

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 200-662-2 CAS 67-64-1	Acétone Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336. (EUH066).	60 - 80 %
N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Ethanol Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	10 - 30 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons. Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 4 de 14
Langue: fr-FR

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.

En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Si possible, colmater la fuite.

Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 5 de 14
Langue: fr-FR

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Tenir au frais. A stocker en position debout.

Température de stockage: 10 - 25 °C

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 6 de 14
Langue: fr-FR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
67-64-1	Acétone	Europe: IOELV: TWA	1.210 mg/m³; 500 ppm
		France: VLE	2.420 mg/m³; 1.000 ppm
		France: VME	1.210 mg/m³; 500 ppm
64-17-5	Ethanol	France: VLE	9.500 mg/m³; 5.000 ppm
		France: VME	1.900 mg/m³; 1.000 ppm

DNEL/DMEL: Indication sur Acétone (CAS 67-64-1):
DNEL, ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 1.210 mg/m³
DNEL, ouvriers, par inhalation, local, à court terme: 2.420 mg/m³
DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 186 mg/kg bw/d
DNEL, consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 200 mg/m³
DNEL, consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 62 mg/kg bw/d
DNEL, consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 62 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur Acétone (CAS 67-64-1):
PNEC, eau (eau douce): 10,6 mg/L
PNEC, eau (eau douce, libération périodique): 21 mg/L
PNEC, eau (eau de mer): 1,06 mg/L
PNEC, station d'épuration: 100 mg/L
PNEC, sédiment (eau douce): 30,4 mg/kg dw
PNEC, sédiment (eau de mer): 3,04 mg/kg dw
PNEC, terre: 29,5 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.

Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 7 de 14
Langue: fr-FR

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Odeur d'acétone
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 56 °C
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 2,00 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 15,00 Vol%
Point éclair/plage d'inflammabilité:	-15 °C
Température d'auto-inflammabilité:	> 300 °C
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: < 240 hPa
Densité:	à 20 °C: 0,78 - 0,81 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Non explosif.
Propriétés comburantes:	Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Ne s'enflamme pas spontanément
Teneur en solvant:	88 - 100 %
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 8 de 14
Langue: fr-FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 9 de 14
Langue: fr-FR

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé, vapeur): > 50 mg/L/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Acétone (CAS 67-64-1):

DL50 Rat, par voie orale: 5.800 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 7.426 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation (vapeur): 76 mg/L/4h

Indication sur Ethanol (CAS 64-17-5):

DL50 Rat, par voie orale: 10.470 mg/kg (OCDE 401)

DL50 Lapin, dermique: > 15.800 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation (vapeur): 116,9 mg/L/4h (OCDE 403)

Symptômes

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmolement ou une rougeur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 10 de 14
Langue: fr-FR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Acétone (CAS 67-64-1):
Toxicité pour le poisson:
CL50 Pimephales promelas (tête de boule): 6.210 mg/L/96h (OCDE 203)
Toxicité pour la daphnia:
CE50 daphnia pulex (puce d'eau): 8.800 mg/L/48h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 01 04* = Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 11 de 14
Langue: fr-FR

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1210

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: ONU 1210, MATIÈRES APPARENTÉES AUX ENCREs D'IMPRIMERIE

ADN: ONU 1210, Matières accessoires des encres d'imprimerie

IMDG, IATA-DGR: UN 1210, PRINTING INK RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1

IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1210

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 163 367 640C

Quantités limitées: 5 L

EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P001

Conditionnement - Dispositions particulières: PP1

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP1 TP8

Codification réservoirs: L1.5BN

Code de restriction en tunnel: D/E

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 12 de 14
Langue: fr-FR

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 3
Dispositions particulières: 163 367 640C
Quantités limitées: 5 L
EQ: E2
Équipement nécessaire: PP - EX - A
aération: VE01

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-E, S-D
Dispositions particulières: 163 367
Quantités limitées: 5 L
Quantités exceptées: E2
Conditionnement - Instructions: P001
Conditionnement - Réglementations: PP1
IBC - Instructions: IBC02
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: T4
Instructions réservoirs - Réglementations: TP1, TP8
Arrimage et manutention: Category B.
Propriétés et observations: Fluid or viscous liquid containing colouring matter in solution or suspension.
Miscibility with water depends upon the solvent.
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. liquid
Code de quantité exceptée: E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières: A3 A72 A192
Emergency Response Guide-Code (ERG): 3L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
686,4 - 842,4 g/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version: 1.1
Remplace la version: 1.0

Mise à jour: 27/1/2025
Date d'édition: 6/5/2025

Page: 13 de 14
Langue: fr-FR

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: EUH066

Conseils de prudence: P280

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Produit: Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]:
Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75

Acétone: Règlement (CE) 2019/1148 (commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs): repertorié
RÈGLEMENT (CE) 273/2004 (Précurseurs de drogues): Catégorie 3
RÈGLEMENT (CE) 111/2005 (Commerce des précurseurs des drogues):
Catégorie 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure de classification:

Risques physiques: D'après les données d'essais
Dangers pour la santé: Méthode de calcul

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: UFI (EU,CH,GB)

Créée: 18/11/2024

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

CMS-R-FLUID-TR, CMS-R-SET-TR, CMS-R-FLUID-TR-C2

Numéro de l'article 5146750, 5146751, 5146752



Version:	1.1	Mise à jour:	27/1/2025	Page:	14 de 14
Remplace la version:	1.0	Date d'édition:	6/5/2025	Langue:	fr-FR

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange
Eye Irrit.: Irritation des yeux
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
UFI: Identifiant unique de formulation
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.